

# **Pesticides: cadre d'action communautaire pour une utilisation durable des pesticides**

2006/0132(COD) - 16/02/2009 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

Le 13 janvier 2009, le Parlement européen a adopté en session plénière un compromis qui avait été mis au point avec le Conseil dans la perspective d'un accord en 2<sup>ème</sup> lecture. La Commission ces amendements étant donné qu'ils correspondent à l'objectif global de la proposition.

Les amendements faisant l'objet de ce compromis concernent essentiellement:

- la fixation, dans les plans d'action nationaux, d'objectifs de réduction des risques et de réduction de l'utilisation, et une exigence de communication des informations pour la Commission;
- la protection renforcée des résidents et des passants;
- les conditions requises pour la vente de pesticides aux utilisateurs non professionnels;
- la mise en place de systèmes de collecte d'informations sur les cas d'empoisonnement affectant les personnes régulièrement exposées aux pesticides;
- le traitement des demandes de pulvérisation aérienne;
- l'utilisation des pesticides dans des zones particulières.